

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

ID : 033-213301955-20180122-32018-DE

N° : 03/2018

Objet : Subventions aux Collèges Ausone de Bazas et Sainte Marie de Casteljaloux

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christian MAUBARET, Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Convocation du 16 janvier 2018.

Les collèges de Bazas et Casteljaloux sollicitent chaque année une aide de la commune dans le cadre des voyages scolaires organisés par ces établissements. Ces demandes ont pour but d'alléger les participations des familles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de ces aides.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de verser une subvention de 30,00 € (trente euros) par élèves domiciliés sur la commune de Grignols, au titre d'une participation aux frais de voyages scolaires.

- précise que ces subventions seront inscrites au budget 2018.

Le Maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 07 février 2018.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

